



REGLEMENT

- La distance à parcourir sur des circuits balisés est à **allure libre** suivant les possibilités de chacun.
- **Les mineurs sont placés sous la « responsabilité parentale »**. Ils doivent être accompagnés d'un adulte. Il ne sera pas délivré de carte de route aux moins de 13 ans sur les circuits de 32 et 42km.
- L'inscription vaut **déclaration de bonne santé**. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident pouvant survenir aux participants du fait de la surestimation de leurs capacités physiques.
- Il est impératif de **respecter le Code de la route** et les arrêtés municipaux. **Les chiens doivent impérativement être tenus en laisse**.
- **Les postes de ravitaillement** prévus sur le parcours sont réservés aux participants sur présentation de leur feuille de route.
- Il ne sera **pas distribué de gobelets en plastique**, vente sur place.
- Vous devez **respecter l'environnement** et la nature (sacs poubelles prévus lors de chaque ravitaillement).
- **Les non licenciés F.F.R.P.** sont considérés comme étant en excursion personnelle.



Les Sentiers du Perche vous invitent à leur 18^{ème} RANDONNÉE PÉDESTRE DU PERCHE

LE DIMANCHE 7 OCTOBRE 2018

Départ du plan d'eau de Margon, près de Nogent-le-Rotrou

Accès par la D 918, en direction de Condé-sur-Huisne
depuis le giratoire sur la D 923 (ex. N 23)
à la sortie de Nogent-le-Rotrou vers Chartres

DROITS D'INSCRIPTION

Distances	Frais d'inscription ⁽¹⁾		Horaires de départ
	sur place	à l'avance ⁽²⁾	
42 Km	12 €	10 €	7h30, départ groupé
32 Km	12 €	10 €	de 7h45 à 8h30
20 Km	10 €	8 €	de 8h30 à 9h30
13 Km	10 €	8 €	de 8h45 à 9h30

⁽¹⁾ réduction de **1 €** aux licenciés à la F.F.F.R.P. Gratuit si < 12 ans

⁽²⁾ avant le **05 octobre**

- Renseignements - Inscriptions :

Les Sentiers du Perche Mairie de Margon, 28400 Margon
tél. : 06 85 16 42 39 - Email : lessentiersduperche@gmail.com
ou : 02 37 52 08 00

Manifestation organisée avec le soutien du Comité Départemental de Randonnée Pédestre d'Eure-et-Loir et bénéficiant de l'aide du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et des communes de Margon et Nogent-le-Rotrou.



Merci aux habitants des communes traversées par les participants